

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil vingt, le jeudi 30 avril à 18 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Etaient présents physiquement : Mme Desquesne, M. Daligault, Mmes Mourcq, Bouclier, MM. Gascoin, Billard Patrick, Anckaert, Mme Collibeaux, MM. Elisabeth, Gauquelin et Mme Morice

Etaient présents en vidéoconférence : Mme Roelandt, M. Mèche, Mme Bouillard, MM. Balais, Billard Pascal, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, M. Dujardin, Mmes Duquesne, Lair, Lemeray et M. Maheu

Ont donné pouvoir : M. Beauquesne à M. Dujardin, M. Goudier à M. Mèche, Mme Lenepveu à Mme Bouclier, M. Pastor à Mme Desquesne et Mme Rolland à M. Daligault

Excusée : Mme Blandeau

Absents : MM. Frappy, Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20200430-20_02267-DE
Date de télétransmission : 12/05/2020
Date de réception préfecture : 12/05/2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 33
- présents physiq. : 11
- présents vidéo : 13
- votants : 29

N° 5 / 4-5

Date de la convocation et d'affichage : 24 avril 2020

Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération

Secrétaire de séance

Mme Collibeaux

Objet : **RIFSEEP – Délibération modificative du 30 avril 2020**

Vu la délibération du 16 décembre 2019 relative à la mise en place du RIFSEEP,

Vu les arrêtés ministériels du 26 décembre 2017 et du 20 mai 2014 portant application du nouveau régime indemnitaire pour les cadres d'emploi d'ingénieurs et d'auxiliaire de puériculture,

Considérant qu'il convient de modifier la délibération du 16 décembre 2019 afin de prendre en compte les arrêtés ministériels précédemment cités,

Considérant qu'à la suite d'un oubli il convient d'ajouter la fonction de « pré instructeur en matière d'urbanisme »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** de modifier la délibération du 16 décembre 2019 relative à la mise en place du RIFSEEP comme suit :
 - création d'un groupe « Ingénieur »
 - création d'un groupe « auxiliaire puéricultrice »
 - ajout de la fonction « pré instructeur en matière d'urbanisme » dans le Groupe 2 du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 7 mai 2020

Le Maire,
V. DESQUESNE

